

**VILLE DE VILLERUPT**

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 10 OCTOBRE 2011 – 18 h 00**

**Présents :**

Mr Alain CASONI – Mr Richard CASINELLI – Mr Bernard REISS – Mme Myriam NARCISI – Mr Nicolas MERTEN – Mme Geneviève TRELAT – Mme Martine CHILLOTTI – Mme Marie-Thérèse CACIC – Mr Patrick COLOMBO – Mr Marcel CONTI – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE – Mr Sandro DI GIROLAMO – Mr Tsamine BABA-AHMED – Mme Nicole GALLINELLA (à compter de 19 h 00) – Mme Francine WIES – Mme Leïla DAHMANI – Mr Carmelo RELATIVO (à compter de 19 h 25) – Mme Christiane WITWICKI – Mme Edith ANCIAUX – Mr Bruno GUILLOTIN – Mme Véronique GUILLOTIN (à compter de 19 h 30) – Mr Giuseppe SARNARI

**Excusés représentés :**

Mme Evelyne MICHON par Mr Bernard REISS  
Mr Pierrick SPIZAK par Mr Tsamine BABA-AHMED  
Mme Nicole GALLINELLA par Mme Marie-Thérèse CACIC (jusque 19 h 00)  
Mr Jean-Pierre CHRAPAN par Mr Patrick COLOMBO  
Mme Emilie STEINER par Mme Martine CHILLOTTI  
Mr Denis SALVI par Mr Alain CASONI  
Mr Carmelo RELATIVO par Mme Christiane WITWICKI (jusque 19 h 25)  
Mme Véronique GUILLOTIN par Mr Bruno GUILLOTIN (jusque 19 h 30)

**Absent :**

Mr Malik HAMCHAOU

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Ange COUGOUILLE

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2011**

Deux modifications doivent être apportées au PV :

- Page 3, sur le vote de la subvention exceptionnelle à l'association LICENTIA : vote à l'unanimité – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir) – Monsieur Pierrick SPIZAK, Conseiller Municipal, membre de l'association LICENTIA, ne prend pas part au vote.
- Page 5, sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, le Conseil Municipal « confirme la délibération du 9 décembre 2008 décidant de réaliser une aire d'accueil des gens du voyage, **de quinze emplacements**, sur le site de Micheville, sur la parcelle cadastrée AC n°56 ».

Suite à ces modifications, le procès verbal de la séance du conseil municipal, du 20 septembre 2011, est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché le-dit compte rendu.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Marie-Ange COUGOUILLE, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

## **COMMISSION SPORTS ET LOISIRS**

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSTION DE LOCAUX MUNICIPAUX (4.1.1. DELIBERATIONS ET CONVENTIONS)**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 26 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Myriam NARCISI, Vice-présidente de la Commission Sports Loisirs, présenté en commission des Finances – Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe au rapport du Maire.

## **COMMISSION SOLIDARITE – PERSONNES AGEES – HANDICAP ET INSERTION**

### **ACHAT D'UN VEHICULE TPRM 9 PLACES (8.2 AIDE SOCIALE)**

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarité – Personnes âgées – Handicap et Insertion,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Geneviève TRELAT, Vice-Présidente de la Commission Solidarité – Personnes âgées – Handicap et Insertion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Pour un développement solidaire et durable – non-inscrit) – 3 abstentions (ensemble pour agir),

DECIDE ET AUTORISE,

L'engagement de la dépense pour l'acquisition du véhicule TPRM, de 40509.05 € TTC « Personnes âgées, Personnes à mobilité réduite et handicap »,

DIT que les crédits correspondants sont prévus à l'article 2182, fonction 521.

### **VERSEMENT DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (7.6.2. FINANCES LOCALES / CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES)**

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarité – Personnes âgées – Handicap et Insertion, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Geneviève TRELAT, Vice-Présidente de la Commission Solidarité – Personnes âgées – Handicap et Insertion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Pour un développement solidaire et durable – non-inscrit) – 3 abstentions (ensemble pour agir),

DECIDE,

De verser une subvention complémentaire au Centre Communal D'Action Sociale de Villerupt de 6 808 € (Dotation de Solidarité Communautaire instituée par la Communauté de Communes du Pays Haut Val D'Alzette),

DIT que les crédits correspondants sont prévus à l'article 657362, fonction 520.

DECIDE

D'utiliser la somme de 10 000 € pour l'acquisition du véhicule TPMR, ACCESS'BUS.

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – NOUVELLES TECHNOLOGIES – COMMERCE ET ARTISANAT**

#### **PROPOSITION DE VENTE DE LA GARE ROUTIERE A LA SCI SO & CO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération en date du 26 juin 2006 constatant la désaffectation du bâtiment de l'ancienne gare routière située Avenue Albert Lebrun au titre du service public du transport de voyageurs et autorisant le déclassement du Domaine public communal,

Vu l'avis en date du 13 avril 2011 par lequel le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques a estimé l'ancienne gare routière située Avenue Albert Lebrun, 128 m2 en rez-de-chaussée et 35 m2 en sous-sol, à 28 000 € (hors droits et taxes),

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Nouvelles technologies, Commerce et Artisanat, en date du 20 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Denis SALVI, Vice-Président de la Commission Développement Economique, Nouvelles technologies, Commerce et Artisanat, présenté par Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Pour un développement solidaire et durable – non-inscrit) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir et Solidarités et dynamisme),

Décide de vendre à la SCI SO & CO (Mesdames VIGNERON et CIALINI), dont le siège social est sis 29 rue Mathias Piermantier 54590 HUSSIGNY GODBRANGE, l'ancienne gare routière située Avenue Albert Lebrun, 128 m2 en rez-de-chaussée et 35 m2 en sous-sol, estimée à 28 000 € (hors droits et taxes),

Autorise le Maire à signer les documents liés à la vente,

Dit que les frais de délimitation par géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur, la SCI SO & CO constituée de Mesdames VIGNERON et CIALINI,

Demande à Maître LEZER, notaire à VILLERUPT, de représenter les intérêts de la Commune.

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT – URBANISME ET TRANSPORTS**

#### **CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNES POUR LA DESTRUCTION DES NIDS D'HYMENOPTERES (1.4. COMMANDE PUBLIQUE / AUTRES CONTRATS)**

Vu la délibération du 24 septembre 2007,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports en date du 2 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le SDIS 54 la convention relative à la prise en charge par la commune des frais d'intervention pour neutralisation des nids d'hyménoptères sur Villerupt.

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DENEIGEMENT – AVENANT N° 2 (1.1 COMMANDE PUBLIQUE / MARCHES PUBLICS)**

Vu le marché passé avec la société MIGLIOLI et Cie, 4 route d'Errouville 54680 CRUSNES en date du 6 octobre 2010 selon la procédure de marché adaptée, pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement.

Vu l'avenant n°1, en date du 10 février 2011, fixant le montant maximum annuel de la fourniture de sel de déneigement à 105 000 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports en date du 19 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de fourniture et livraison de sel de déneigement aux montants suivants :

Montant annuel minimum : 23 000 € HT

Montant annuel maximum : 116 000 € HT

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal chapitre 60633 – 813.

Décide de ramener la durée du marché à un an.

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2010 (1.2 COMMANDE PUBLIQUE / DELEGATION DE SERVICE PUBLIC)**

Vu le passage en Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports en date du 19 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE,

Prend acte des rapports annuels (exercice 2010) sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des comptes rendus financiers.

## **MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX (1.1 COMMANDE PUBLIQUE / MARCHES PUBLIQUES)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché actuel d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société DALKIA, qui prend fin au 31 octobre 2011,

Vu la nécessité de procéder à une consultation sur appel d'offres européen en application du Code des Marchés Publics,

Vu les projets de marchés d'exploitation et de maintenance des installations thermiques et d'acheminement et de fourniture de gaz pour les installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux,

Vu les avis d'appel public à la concurrence,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 20 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-président de la Commission Développement Durable, Environnement, Urbanisme et Transport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise le Maire à signer les pièces du marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société DALKIA France, dont le siège est situé 4, rue Sébastopol 57073 Metz, pour un marché d'une durée de 8 ans (P2 + P3 + option P1) d'un montant de 367 474.32 € HT annuel ;

Dit qu'il n'est pas donné suite à l'appel d'offres relatif à l'acheminement et à la fourniture de gaz pour les installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, puisque l'option 1 fourniture d'énergie est retenue dans le cadre du marché d'exploitation attribué à DALKIA France.

## **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – ARRET DU PROJET (2.1 DOCUMENTS D'URBANISME)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 16 octobre 2000 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal ;

Vu la délibération en date du 15 décembre 2005 fixant les modalités de la concertation de la manière suivante :

- exposition ou affichage d'informations en mairie,
- bulletin d'information dans la presse et télévision locale,
- registre des observations et des propositions à l'accueil de la mairie,
- dossier d'information dans la revue municipale « Objectif »,
- deux réunions publiques ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée en mairie de juillet 2006 à octobre 2011 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports en date du 19 septembre 2011,

Considérant qu'un débat a eu lieu les 21 juin 2004 et 7 février 2011 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

A L'UNANIMITÉ – 25 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Pour un développement solidaire et durable – non-inscrit) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

ARRETE le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision de la commune de Villerupt tel qu'il est annexé à la présente ;

TIRE LE BILAN suivant de la concertation qui a consisté en :

- deux expositions en mairie de juillet à octobre 2006, et à partir d'octobre 2011,
  - des bulletins d'information dans la presse et télévision locale,
  - un registre des observations et des propositions à l'accueil de la mairie,
  - des dossiers d'information dans la revue municipale « Objectif » en octobre 2007, et « Mosaïque » en juillet 2011
  - l'organisation de quatre réunions publiques pour présenter l'évolution du projet.
- Lors des échanges avec la population, les questions suivantes ont été abordées :

▪ Réunion publique du 17 septembre 2007 :

- Justification du zonage pour le bois communal Bois la Dame (parcours de santé),
- Emplacement des voies d'accès pour le contournement de Micheville,
- Impact financier du projet dans le budget communal,
- Amélioration des réseaux de défense incendie et d'assainissement pour desservir les nouvelles zones au sud de la commune.

▪ Réunion publique du 19 septembre 2007 :

- explication sur les enjeux qui motivent la procédure de révision, les modalités d'association de la population,
- justification du zonage arrêté pour le bois de Butte.

▪ Réunion publique du 23 septembre 2011 :

- Modalités de préservation architecturale du patrimoine communal,
- Règles permettant la préservation architecturale du quartier Lamartine - de Musset, application du règlement de lotissement devenu caduc,
- Préconisation particulières pour séparer les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales,
- Précisions sur les espaces verts ou naturels à préserver,
- Prescription retenue sur les coefficients d'occupation des sols,
- Règles applicables relatives à l'aspect extérieur des constructions (hauteur),
- Réalisation de la voie de contournement (site de Micheville).

▪ Réunion publique du 29 septembre 2011 :

- Mesures de préservation du bâti pour le quartier dit de la Forêt (rues Lamartine - de Musset),
- Projet de transformation de la caserne des pompiers (avenue de la Libération),

- Voie d'accès au centre ville et voie de contournement sur le site de Micheville,
- Prise en compte du nouveau périmètre de la zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)
- Préservation du patrimoine architectural (mur à alvéoles d'Aubrives, cités ouvrières).

En conclusion : Les demandes ont été évoquées au cas par cas et ont entraîné pour certaines des modifications dans le zonage (quartier « gare » rue Maréchal JOFFRE, et bois de Butte). D'autres demandes d'intérêt particulier qui n'entraient pas dans les objectifs du projet d'intérêt général n'ont pas été prises en compte.

PRECISE que le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

### **PLAN DE PILOTAGE STRATEGIQUE**

Les membres du Conseil Municipal sont informés du Plan de Pilotage Stratégique mis en place sur la commune de Villerupt.

### **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL**

#### **GMI (GROUPE DES MUTUELLES INDEPENDANTES) (7.5.2. FINANCES LOCALES / SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 €)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêt du Conseil d'État n° 204631 du 29/11/1999 qui reconnaît que des aides à une mutuelle peuvent être d'intérêt communal,

Vu la circulaire de la DGCL du 5 mars 1993 rappelant que les aides en matière de protection complémentaire sociale demeurent fondées, pour les collectivités territoriales, sur la jurisprudence traditionnelle relative aux subventions présentant un intérêt territorial,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal, en date du 26 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) - 4 Abstentions (Ensemble pour agir – non-inscrit), Monsieur Marcel CONTI, Conseiller Municipal, Président de la GMI, ne prend pas part au vote,

Autorise le Maire à procéder au mandatement des sommes dues au Groupe des Mutuelles Indépendantes – GMI -, au titre du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011, soit 10.136.46€,

Dit que cette dépense est prévue au budget, article 520/6574.

#### **ADHESION DE LA COMMUNE DE MORFONTAINE AU SITRAL (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS DU BASSIN DE LONGWY) (8.5 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES / POLITIQUE DE LA VILLE)**

Vu la notification du SITRAL, reçue en date du 29 juillet 2011, du vote du comité syndical validant l'adhésion de la commune de MORFONTAINE,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal en date du 26 septembre 2011,

Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal de délibérer dans les trois mois sur cette adhésion,  
Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de MORFONTAINE au SITRAL.

**SIVU CHENIL DU JOLIBOIS – ADHESIONS ET RETRAITS (8.5 DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES / POLITIQUE DE LA VILLE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Syndical du SIVU CHENIL DU JOLIBOIS en date du 30 juin 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Personnel Communal en date du 26 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE :

- l'adhésion des Communes de MONDELANGE, ANGEVILLERS, KOENIGSMACKER, WALDWISSE, SIERCK LES BAINS, ZOUFFTGEN ET SEREMANGE-ERZANGE au SIVU CHENIL DU JOLIBOIS,
- le retrait des communes de SAINT SUPPLET et SERROUVILLE du SIVU CHENIL DU JOLIBOIS.

**TAXE D'AMENAGEMENT (7.2.2. FISCALITE – AUTRES TAXES ET REDEVANCES)**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission Finances-Personnel Communal, en date du 26 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide :

- D'instituer le taux de 5 % en matière de taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal ;
- D'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
  - o Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors PLAI.

- 50 % de la surface excédant 100 m2 pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé.
- Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m2.
- De fixer à 3 500 € le coefficient multiplicateur concernant le nombre d'emplacements de stationnement.

La présente délibération est valable pour une durée de un an.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 – COMMUNE (7.1 FINANCES LOCALES / DECISIONS BUDGETAIRES)**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Personnel Communal, en date du 26 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Pour un développement solidaire et durable – non-inscrit) – 3 Abstentions (Ensemble pour agir),

Se prononce sur la décision modificative suivante :

**FONCTIONNEMENT**

**RECETTES**

FIN 7322/01	Dotation de solidarité communautaire	+	16 808.00 €
CRE 7478/64	Participation CAF Maison de la petite enfance	+	67 700.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+</b>	<b>84 508.00 €</b>

**DEPENSES**

FIN 6231/020	Annonces et insertions	+	7 500.00 €
CAS 657362/520	Subvention de fonctionnement CCAS	+	6 808.00 €
INF 6156/020	Prestations informatiques logiciel CCAS pour "access'bus"	+	1 376.00 €
FIN 023/01	Virement à la section d'investissement	+	68 824.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+</b>	<b>84 508.00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

TEC 21318/020	Installation électrique presbytère	+	4 000.00 €
CRE 2184/64	Casiers enfants	-	450.00 €
CRE 2184/64	Armoires vestiaires Maison de la petite enfance	-	1 000.00 €

CRE 2188/64	Abri de jardin maison de la petite enfance	+	1 450.00 €
CAS 2182/521	Acquisition véhicule "ACCESS'BUS"	+	10 000.00 €
URB 202/824	Dossier dérogation SCOTAT	+	2 870.00 €
URB 202/824	Dossier CDCEA	+	2 500.00 €
URB 202/824	Autres frais procédure révision PLU	+	720.00 €
CLT 21318/020	Travaux (création) dalle tribune orgue église Notre-Dame	+	5 000.00 €
TEC 21568/113	Défense incendie	+	13 000.00 €
TEC 21318/020	Travaux toiture Pôle Emploi	+	5 200.00 €
TEC 21318/020	Fourniture et pose battant de cloche église Notre-Dame	+	1 400.00 €
CLT 21311/020	Étanchéité cheneaux salle des fêtes	+	28 000.00 €
CRE 2188/64	Lave-linge et sèche-linge Maison Petite Enfance	+	5 830.00 €
SPO 2118/412	Réfection terrains de tennis	+	10 000.00 €
TEC 2315/822	Travaux de voirie 2011	-	25 260.00 €
TEC 21534/814	Travaux neufs éclairage public diverses rues	+	15 260.00 €
CLT 2188/33	Acquisition appareil photo numérique	+	800.00 €
TEC 2116/026	Table de réception des cendres	+	2 610.00 €
FIN 2151/01	Rectification immobilisation 17	+	4 051.25 €
<b>TOTAL</b>		<b>+</b>	<b>85 981.25 €</b>

#### RECETTES

FIN 024/01	Vente logements Curie + 1 logement Langevin	+	287 488.00 €
FIN 21532/01	Rectification immobilisation 17	+	4 051.25 €
FIN 021/01	Virement de la section de fonctionnement	+	68 824.00 €
FIN 1641/020	Recours à l'emprunt	-	274 382.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+</b>	<b>85 981.25 €</b>

#### DECISION MODIFICATIVE N° 1 – ASSAINISSEMENT (7.1 FINANCES LOCALES / DECISIONS BUDGETAIRES)

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Personnel Communal, en date du 26 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Se prononce sur la décision modificative suivante :

#### FONCTIONNEMENT

#### RECETTES

FIN 7866/1	Reprise sur provision immobilisation 266-1	+	9 688.52 €
<b>TOTAL</b>		<b>+</b>	<b>9 688.52 €</b>

**DEPENSES**

FIN 023/1	Virement à la section d'investissement	+	9 688.52 €
-----------	--	---	------------

<b>TOTAL</b>		<b>+</b>	<b>9 688.52 €</b>
--------------	--	----------	-------------------

**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

FIN 2966/1	Reprise sur provision immobilisation 266-1	+	9 688.52 €
------------	--	---	------------

<b>TOTAL</b>		<b>+</b>	<b>9 688.52 €</b>
--------------	--	----------	-------------------

**RECETTES**

FIN 021/1	Virement de la section de fonctionnement	+	9 688.52 €
-----------	--	---	------------

<b>TOTAL</b>		<b>+</b>	<b>9 688.52 €</b>
--------------	--	----------	-------------------

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 20 h 50.

**La Secrétaire de Séance,  
Marie-Ange COUGUILLE.**

**Le Maire,  
Alain CASONI.**